CHALLENGES
Société à responsabilité limitée
au capital de 917.720 euros
Siège social : 20 Rue des Boutefeux
Z.A La Tour
05100 VILLAR ST PANCRACE

938 674 330 RCS GAP

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2026

AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élevant à 38.997,95 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	38.997,95 €
A la réserve légale	- 2.000,00 €
Solde	36.997,95 €

Affecté en totalité au compte Réserves Facultatives.

CERTIFIE CONFORME
Le Gérant

Signé par Richard VAIANI
Le 30 oct. 2026

Signed with Universign doc_zdr tx_kPd2JvOWygvM

Certifié conforme
Signé par Richard VAIANI
Le 30 oct. 2026
Signed with Universign
doc_xVA
tx_kPd2JvOWygvM

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2026

cerfa

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	CHALLENGE	Néant *
Adresse de l'entreprise	20 Rue DES BOUTEFEUX 05100 VILLAR-SAINT-PANCRACE	

SIRET 9 3 8 6 7 4 3 3 0 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 5

			Brut	Amortissements – Provisions	Exercice N clos le 2026-03-31 Net
ACTIF			1	2	3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040	1 282 403	042	1 282 403
	Total I (5)	044	1 282 403	048	1 282 403
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068	2 650	070	2 650
	Créances (2) Autres * (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	567	086	567
	Charges constatées d'avance *	092	2 904	094	2 904
	Total II	096	6 121	098	6 121
	Total général (I + II)	110	1 288 524	112	1 288 524

			Exercice N NET
PASSIF			1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	917 720
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131	132	(15)
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	38 998
	Subventions d'inverstissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	956 703
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169 3 275	172	3 449
	Comptes courants d'associés	173	327 112
	Autres dettes	175	1 260
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	331 820
	Total général (I + II + III)	180	1 288 524

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 325 210
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

RV

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD

2026

Designation de l'entreprise	CHALLENGE	Néant ☐	Exercice N clos le
A - RESULTAT COMPTABLE	Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		2026-03-31

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue *	Biens		dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *			217		218	42 500
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	1
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	42 501
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stock (marchandises)						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240	
	Autres charges externes	(dont crédit-bail : - mobilier		- immobilier	)		242	3 068
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)			243		244	
	Rémunérations du personnel						250	40 261
	Cotisations sociales	dont cotisations personnelles de l'exploitant			380		252	
	Dotations aux amortissements	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39,1-2°, al.3 du CGI)			255		254	
	Dotations aux dépréciations						256	
	Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger			259		262	
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles			260			
	Total des charges d'exploitation (II)						264	43 329
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(828)
Produits financiers						**(III)**	280	40 000
Produits exceptionnels						**(IV)**	290	
Charges financières						**(V)**	294	
Charges exceptionnelles	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				347	**(VI)**	300	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348			
Impôts sur les bénéfices						**(VII)**	306	174
2 - BÉNÉFICE OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	38 998
B - RESULTAT FISCAL	Rep. le bén. compt. c. 1, déf. compt. c. 2				312	38 998	314	

RÉINTÉGRATION	Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316	
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318	
	Provisions non déductibles						322	
	Impôts et taxes non déductibles						324	174
	Divers dt intérêts excédentaires cptes crts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	

RV

DÉDUCTION	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
	Entreprise nouvelle (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987				342	
				Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989					
	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127		Zone revitalisation rurales (44 quindecies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		(FRR) France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181					
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Investissements outre mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Dont diver	Créance report en arrière du déficit			346				350	38 000
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéf. c. 1, déf. c. 2			352	1 172	354	
Déficit	Déficit de l'exerc. reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356			
	Déficits antérieurs reportables		15	dont imputés sur le résultat :					360	15
RÉSULTAT FISCAL APRÉS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéf. c. 1, déf. c. 2			370	1 157	372	

I REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant

II DEDUCTIONS DIVERSES	Montant
REGIME MERE/FILLE	38 000

RV

3 IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD

2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise CHALLENGE

Néant ☐

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations (2)		Diminutions (3)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (1+2-3) (4)		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	0	406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	0	422	0	424	0	426	0		
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482	1 282 403	484		486	1 282 403		
TOTAL		490		492	1 282 403	494		496	1 282 403		

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

		Montant des amortissements au début de l'exercice (1)		Augmentations : dotations de l'exercice (2)		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises (3)		Montant des amortissements à la fin de l'exercice (1+2-3) (4)	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
									Court terme *		Long terme					
											19 %		15% ou 12,8%		0 %	
Total	578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19% (1)					579		Régularisations		590		583		594		595	
TOTAL									596		585		597		599	

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RV

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise CHALLENGE

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS

			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	0	602	0	604	0	606	0
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	0	603	0	605	0	607	0
	Autres provisions réglementées *	610	0	612	0	614	0	616	0
Provisions pour risques et charges		620	0	622	0	624	0	626	0
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636	0
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0
	Sur comptes clients	650	0	652	0	654	0	656	0
	Autres provisions pour dépréciation	660	0	662	0	664	0	666	0
	TOTAL	680	0	682	0	684	0	686	0

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681	0	683	0
Autres Immobilisations Incorporelles	700	0	705	0
Terrains	710	0	715	0
Constructions	720	0	725	0
Installations techniques, matériel et outillage	730	0	735	0
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	0	745	0
Matériel de transport	750	0	755	0
Autres immobilisations corporelles	760	0	765	0
TOTAL	770	0	775	0

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	

TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	0

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	15
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	**982 bis**	0	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	**982 ter**	0
Déficits imputés				983	15
Déficits reportables				984	0
Déficits de l'exercice				860	0
Total des déficits restant à reporter				870	0

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	0	381	0
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	0		
Montant de la TVA collectée				374	8 500
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	449
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	0

RV

Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690	0
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	0
Revenu brut social (si le montant est négatif) 692 0		
Revenu brut social (si le montant est positif)	693	0

1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.